



MINISTÈRE DES POSTES
ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

* **Comité de Régulation des Télécommunications** *

DECISION N° 11 - 033 / MPNT-CRT

Portant approbation de baisse de tarifs sur l'offre mobile de la SOTELMA S.A

LE DIRECTEUR DU COMITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'Ordonnance N° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999 modifiée, régissant les télécommunications en République du Mali ;
- Vu** le Décret N° 07-143/ P-RM du 23 Avril 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité de Régulation des Télécommunications ;
- Vu** le Décret N° 08-064/ P-RM du 07 février 2008 portant nomination du Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications ;
- Vu** la lettre N° 000438/DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 05 septembre 2011 relative à la baisse de tarifs sur l'offre mobile.

Sur le projet de baisse tarifaire de la SOTELMA S.A

1. Introduction :

Le Directeur Général de la SOTELMA-S.A, par courrier N° 000438/DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 05 septembre 2011, a soumis à l'approbation du Comité de Régulation des Télécommunications un projet de baisse tarifaire sur son offre mobile.

2. Les propositions de la SOTELMA S.A :

La SOTELMA SA, dans son courrier, propose les baisses tarifaires suivantes :

- de Mobile prépayé vers Mobile/Malitel : de 109 à 108 F CFA TTC/mn :
- de Mobile prépayé vers autres réseaux fixe/mobile national : de 109 à 108 FCFA TTC/mn.

3. Analyse du CRT :

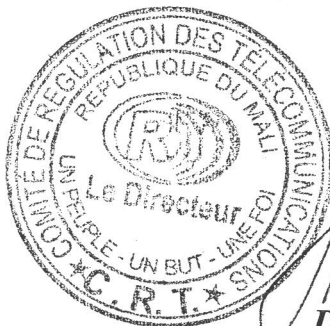
La proposition de la SOTELMA SA, comparée aux tarifs actuels de la SOTELMA SA, ne comporte aucun désavantage pour le consommateur.

DECIDE

Article 1^{er} : Les propositions de baisses tarifaires relatives à l'offre mobile prépayée de la SOTELMA SA, telles que présentées dans son courrier N° 000438/DG-DC-SOTELMA-S.A/2011 du 05 septembre 2011, sont approuvées.

Article 2 : La SOTELMA SA est tenue d'informer de manière complète le public de ces baisses tarifaires.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la SOTELMA SA et publiée partout où besoin sera.



Bamako, le 07 SEP 2011.

[Signature]
Dr. Choguel K. MAIGA

Ampliations :

- Chrono..... 1
- MPNT..... 1
- Présidente du Conseil CRT..... 1
- SOTELMA SA... 1
- Orange Mali SA.... 1
- Journal Officiel.... 1